

CONDITIONS « OFFRE DE PARRAINAGE »

PREAMBULE :

La société My Home Connexion Gestion (dénommée « la société » ou « MHC Gestion » dans les présentes) propose une offre commerciale (dénommée « OFFRE DE PARRAINAGE ») destinée à toute personne physique ou morale (dénommée « PARRAIN ») recommandant la société MHC GESTION auprès d'un propriétaire de logement (dénommé « FILLEUL ») qui confiera à MHC Gestion un mandat de gestion locative.

OFFRE PROPOSEE PAR :

Société My Home Connexion Gestion (agissant au nom et pour le compte de sa marque MHC Gestion), SAS au capital de 1000 euros - Représentée par MAGE ERICUS, elle-même représentée par Céline HUARD en sa qualité de pdg - Siège social : 110 Boulevard Malesherbes, 75017 Paris - Téléphone : 01 42 67 95 05 - inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 885 145 748 - N° de TVA intracommunautaire : FR79 885 145 748 - Numéro de carte professionnelle CPI 7501 2020 000 045 490 délivrée par la CCI de Paris-IDF le 26/01/2021 - En capacité de détenir des fonds pour le compte de ses mandants et couverte par une garantie financière de QBE Europe à hauteur de 600.000 euros.

QUI PEUT PARTICIPER A L'OFFRE DE PARRAINAGE :

Toute personne physique âgée de plus de 18 ans et toute personne morale, n'ayant pas été en relation commerciale avec la société MHC Gestion pour un quelconque projet immobilier durant les 12 mois précédant le bénéfice de cette offre, à l'exception des clients bailleurs et locataires existants de MHC Gestion à date de publication de l'offre de parrainage.

NATURE DE L'OFFRE DE PARRAINAGE :

MHC Gestion, selon les critères d'éligibilité du bien immobilier et les modalités de versement exposées ci-après, offre une somme de 400 (quatre cents) euros ttc à toute personne (Parrain) recommandant la société à un propriétaire de bien immobilier (Filleul) qui confiera un mandat de gestion (que le bien soit déjà loué ou non) à MHC Gestion.

En outre, si le Filleul souhaite confier son bien immobilier en gestion locative à MHC Gestion et concrétise sa décision par la signature d'un mandat de gestion, il bénéficiera d'une remise de 20% des honoraires de gestion sur 12 mois et 100% sur les honoraires négociation pour la première recherche de locataires.

Le nombre de parrainages est limité à un seul par période d'une année. Un parrain ne peut avoir qu'un seul filleul et réciproquement un filleul qu'un seul parrain.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé et le parrainage n'est pas rétroactif.

VALIDITE DU PARRAINAGE :

Pour devenir Parrain, l'intéressé doit envoyer un mail à gestion@myhomeconnexion.com avec ses coordonnées (nom, prénom, téléphone, adresse email) et celles du Filleul (nom, prénom, téléphone, adresse email). Une fois ce mail reçu, aucune autre personne ne pourra prétendre être le Parrain de ce Filleul, l'horodatage faisant foi.

Le Parrain et le Filleul recevront chacun un mail confirmant la prise en compte de leur participation. MHC Gestion se réserve le droit de valider ou non le parrainage et contracter ou non avec le Filleul.

MODALITES DE VERSEMENT :

Pour le Parrain :

La rétribution des 400€ ttc n'est exigible :

- Qu'en cas de signature d'un mandat de gestion entre MHC Gestion et le Filleul présenté, et une fois le délai de rétractation indiqué sur le mandat purgé.
- Et après signature d'une lettre d'engagement et un reçu pour apport d'affaires.

MHC Gestion s'oblige à informer le Parrain dans un délai de 72 heures suite à la signature d'un mandat de gestion avec le Filleul présenté.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire dans un délai de 30 jours.

Pour le Filleul :

Dès le parrainage validé, la signature d'un mandat de gestion par le Filleul et le délai de rétractation du mandat terminé, MHC Gestion appliquera une réduction d'honoraires de gestion à hauteur de 20% des sommes à percevoir sur 12 mois de contrat. Cette réduction viendra en déduction des honoraires à percevoir et pourra annuler complètement la perception mensuelle d'honoraires pendant toute la durée nécessaire pour couvrir cette somme.

En outre, pour la première recherche de locataire par MHC Gestion pour le compte du Filleul, les honoraires de négociation d'une valeur de 200€ (deux cents) ttc seront offerts, ici étant rappelé que les honoraires de recherche de locataire sont facturés au bailleur à hauteur de 12.10€ ttc / m² pour les visites, constitution de dossier et rédaction de bail, 3.03€ ttc / m² pour l'état des lieux et 200€ ttc d'honoraires de négociation.

CRITERES D'ELIGIBILITE D'UN BIEN IMMOBILIER EN GESTION LOCATIVE :

MHC Gestion se réserve le droit de ne pas valider cette offre de parrainage après présentation d'un Filleul par un Parrain, si les critères d'éligibilité suivants ne sont pas réunis :

- Cette offre concerne les biens à usage d'habitation, locaux commerciaux ou bureaux à l'exclusion des caves, terrains et parkings ou garages.
- Le loyer charges incluses dudit bien ne peut être inférieur à 1500€ par mois charges comprises.
- Le Filleul se doit de transmettre toutes les pièces nécessaires à la signature du mandat de gestion :
 - o Pièce d'identité

- Attestation de propriété
- Coordonnées bancaires
- Un exemplaire du bail signé si le bien est occupé
- Pièces justificatives du locataire pour justifier de son identité et de sa solvabilité
- Coordonnées bancaires du locataire
- Aucune procédure en cours à l'encontre du Filleul, quelle que soit l'origine de celle-ci : procédure enclenchée par un locataire, la copropriété, un fournisseur ou toute autre société et administration avec qui le propriétaire fut ou est en contact.
- Zone géographique éligible : Paris intra muros (75) et 1^{ère} couronne (villes limitrophes : 92, 93, 94)
- Signature d'un mandat de gestion avec MHC Gestion
- Délai de rétractation précisé dans le mandat purgé

DUREE DE L'OFFRE :

Offre valable du 01/02/2026 au 31/03/2026.